



8 mars 2021

Statistique sur les négociants en matières premières (NMP)

Frequently Asked Questions (FAQ)

A. Concepts et définitions

A.1 Pourquoi une statistique sur les négociants en matières premières ?

Cette statistique fait suite au rapport du Conseil fédéral (CF) du 30 novembre 2018 « Le secteur suisse des matières premières : Etat des lieux et perspectives ». Le CF a chargé un groupe de travail interdépartemental composé notamment de l'OFS, du SIF et du SECO, d'établir les bases conceptuelles pour mesurer l'importance du secteur du négoce en matières premières. Constatant un manque d'informations sur le sujet, le CF a donné le mandat de produire des estimations officielles sur le secteur des négociants en matières premières afin d'en évaluer la taille, son évolution ainsi que sa contribution à l'économie nationale.

A.2 Qu'entend-on par négociants en matières premières ?

On considère comme négociants en matières premières toutes les entreprises, présentes sur le territoire de la Suisse, qui déclarent acheter et vendre des matières premières ou de dérivés des matières premières, sans intention de les utiliser dans leur chaîne industrielle. Les transactions peuvent être conduites pour le compte de tiers ou pour compte propre. Elles peuvent se dérouler en Suisse et/ou à l'étranger. Les flux dégagés par cette activité représentent en principe une part significative du CA de l'unité observée. Enfin, les matières premières sont en principe des produits à l'état brut, extraites de la nature, que l'homme utilise directement ou indirectement dans les processus de fabrication.

A.3 Quel est l'objet de la statistique sur les négociants en matières premières ?

La statistique couvre l'ensemble des unités légales dont l'activité principale est le commerce de gros de matières premières (« noyau »). Cet ensemble est complété par une estimation pour les unités qui viennent en soutien direct aux activités de négoce (« cluster »). Parmi les activités de soutien au négoce, on trouve notamment le financement, l'assurance, la surveillance, la certification, l'entreposage ou encore transports.

A.4 Qu'est-ce qui ne fait pas l'objet de la statistique sur les négociants en matières premières ?

L'activité de négoce consiste en l'achat et la vente de produits sans transformation de ces derniers. Par conséquent, la statistique ne couvre pas les unités qui achètent des matières premières pour les transformer dans leur propre chaîne de production (exemple : boulangeries industrielles).

A.5 Comment les données sur les négociants en matières premières sont-elles produites ?

La population des unités actives dans le négoce de matières premières (noyau) est sélectionnée sur la base d'une méthode qui associe la recherche de mots-clés dans le registre du commerce et diverses sources disponibles (p.ex. chiffre d'affaires selon la TVA, données de l'administration fédérale des douanes et informations de la Banque nationale suisse). La méthode développe une systématique par étapes sur la base d'un arbre décisionnel. Celui-ci repose sur les éléments évoqués précédemment ainsi que sur des critères tels que la présence d'une unité dans le commerce de transit, l'importance des exportations et importations de matières premières, ou encore le fait de fournir des prestations conséquentes à des unités localisées à l'étranger.

Les unités qui soutiennent les activités de négoce (cluster) ont été sélectionnées sur la base d'informations disponibles publiquement. L'identification des acteurs est délicate dans la mesure où les unités sont souvent actives pour plusieurs clients, dont les négociants, et dans diverses branches. Par exemple, il ne serait pas correct de prendre tous les emplois d'une banque si seulement une partie de son effectif vient en soutien aux négociants en matières premières. Par conséquent, il a été nécessaire de mener une enquête sur la base d'une liste établie par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) et le Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales (SFI) et consolidée avec des représentants et des entreprises importantes de la branche. L'enquête a permis d'obtenir une première estimation partielle des emplois dédiés spécifiquement aux activités de soutien au négociants en matières premières.

A.6 Est-ce que la population des négociants en matières premières couvre-t-elle le même univers que la statistique structurelle des entreprises (STATENT) ?

La STATENT repose principalement sur les données des registres de l'AVS. Les emplois et les entreprises y sont comptabilisés sur la base de salaires minimums (2300 CHF par an) à partir desquels une cotisation est obligatoirement perçue par l'AVS. Dans le cadre de la statistique sur les négociants en matières premières, toutes les unités administrativement actives (=existence légale) sont prises en compte, indépendamment qu'elles aient ou non de l'emploi au sens de la STATENT.

A.7 La distinction entre le noyau et le cluster est-elle claire et nette ?

La distinction est parfois floue. Il faut savoir que les entreprises actives dans ce secteur sont très hétérogènes, et que beaucoup ont, au fil du temps, intégré leurs activités verticalement, étant à la fois actives dans l'extraction, le négoce ou encore dans des services directs à d'autres négociants. Par exemple, dans le courtage (« Shipbroking »/ « Commodity broking », des entités peuvent fournir des services en temps d'intermédiaires et agir elles-mêmes comme négociants pour compte propre. De manière similaire, il n'est pas toujours clair si les entreprises retenues pour le cluster sont véritablement et essentiellement des prestataires de services. Enfin, le comportement de certains acteurs évolue dans le temps. Certaines unités peuvent acheter des MP pour leur processus de production, mais vendre une partie de leur stock lorsque ce dernier est trop important. Dans ce dernier cas, il s'agit toujours de situations particulières où l'activité principale ne change pas en principe.

A.8 Pourquoi est-il apparemment si difficile de mesurer le secteur des négociants en matières premières ?

En Suisse, il n'existe aucune classification spécifique aux activités des entreprises actives dans le commerce de matières premières, que ce soit dans le registre du commerce ou dans une nomenclature telle que la Nomenclature générale des activités économiques (NOGA). Au niveau international, il n'existe pas non plus de référent. En ce sens, il est difficile de définir formellement un « secteur » ou une « branche ». La délimitation de ce type d'activité est d'autant plus complexe qu'une part significative des matières premières négociées à partir d'un pays ne passe pas la frontière de ce pays.

Pour ces différentes raisons, l'exercice mené en Suisse ne semble pas avoir de parallèle à l'étranger. Il n'est donc pas possible de comparer les données nationales avec un autre pays. Ceci est évidemment également dû aux particularités de notre économie, qui héberge une sorte de « microcosme » dans ce domaine.

B. Données à disposition

B.1 Quels sont les résultats mis à disposition ?

Pour le noyau, la statistique fournit les informations suivantes :

- Nombre d'entreprises
- Nombre d'emplois
- Nombre d'emplois en équivalents plein temps

Les données pour le noyau peuvent être ventilées par activité économique (NOGA 2008), par classe de taille (selon l'emploi), par appartenance à un groupe d'entreprises et par répartition géographique (cantons).

Les données du noyau sont actualisées toutes les années par l'OFS.

Pour la partie du cluster qui a pu être estimée, les résultats disponibles portent sur :

- Nombre d'entreprises
- Nombre d'emplois
- Nombre d'emplois en équivalents plein temps

Les résultats du cluster portent sur les activités d'audit et consulting, d'inspection et de certification, de financement, et de transport maritime et sont ventilés par canton.

Les données du cluster sont actualisées par le SECO tous les deux ans afin d'éviter de trop charger les répondants.

B.2 Pourquoi les résultats sont-ils actuellement disponibles uniquement pour les années 2017 – 2018 pour le noyau et 2019 pour le cluster ?

Les données sur le noyau reposent sur des sources administratives, des états de registres et des données statistiques. La production des chiffres a été réalisée dans le contexte de la modernisation du registre suisse des entreprises et des établissements (SBER), mis en service en décembre 2018. La STATENT 2017 qui a été publiée en août 2019 a pu être introduite dans le nouvel environnement du SBER. Par contre, le précédent registre des entreprises et des établissements (REE) ne permet pas de faire le même exercice. Les résultats statistiques pour le noyau proviennent principalement de la STATENT. Les données les plus récentes de la STATENT sont celles de l'année de référence 2018.

Les données pour le cluster sont disponibles pour l'année 2019. Elles reposent sur une enquête ad-hoc menée par le SECO. Les entreprises ont été interrogées sur leurs effectifs au 31.12.2019. Il n'a paru opportun de demander aux entreprises des données plus anciennes, car un tel exercice aurait été lié à une charge supplémentaire.

B.3 Pourquoi n’y a-t-il pas de données monétaires sur les négociants en matières premières ?

Contrairement à d’autres pays, la Suisse ne dispose pas d’un fichier centralisé contenant toutes les informations monétaires (comptabilités, bilans, etc.) des unités actives en Suisse. L’OFS obtient de telles données pour un échantillon stratifié dans le cadre de l’enquête sur la valeur ajoutée (Wertschöpfungsstatistik – WS). Cette enquête est conduite tous les ans. Ses résultats sont représentatifs au niveau 2 de la nomenclature générale des activités économiques (NOGA), mais ne couvrent pas toutes les entreprises en Suisse.

L’exercice sur les négociants exigerait d’avoir des résultats à des niveaux extrêmement fins en termes de NOGA. La WS ne dispose pas de données adéquates. Il n’existe donc pas de source « naturelle » pour alimenter un volet monétaire.

C. Développements futurs

Est-il prévu de considérer à l’avenir d’autres informations statistiques ?

L’OFS examinera les possibilités d’accès aux données fiscales déclarées par les entreprises à l’administration fédérale des finances (AFF), resp. aux cantons, ainsi que la qualité de celles-ci, à l’issue de l’implémentation du programme de gestion nationale des données (NaDB), lancé par le CF en septembre 2019. Ce programme se poursuit jusqu’en mars 2023.

D. Liens utiles

Secrétariat d’État à l’économie SECO

[Matières premières \(admin.ch\)](https://www.admin.ch)

Secrétariat d’État aux questions financières internationales SFI

[Négoce des matières premières \(admin.ch\)](https://www.admin.ch)